

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RATIFICATION ORDONNANCES DIALOGUE SOCIAL - (N° 369)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N ° 387

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 274 de M. Charles de Courson

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:**

Compléter cet amendement par les mots :

« notamment en matière d'exonération de cotisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les contrats saisonniers rendent les recrutements de plus en plus difficile. Trop souvent les différentes exploitations agricoles et viticoles ont recours à de la main d'œuvre étrangère. Aussi il convient de rendre ces contrats plus attractifs pour favoriser l'emploi de saisonniers français.